

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 5ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horizon
Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-582751

ND: 47828

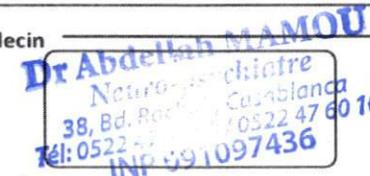
Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8592 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : HAJJOU Ahmed
 Date de naissance : 15/03/1944
 Adresse : Rue Jules Guesse cité calina bloc 4, App. 6
 09818
 Tél. : 06 62 88 43 83 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 28/10/2020
 Nom et prénom du malade : HAJJOU Ahmed
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Tremblement
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquez les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 19 NOV. 2020
 Signature de l'adhérent(e) :



LOT 2007/01/1
EXP 03/2023
PPV 35.70

PPV: 66 DH 80

الدكتور عبد الله مامو Docteur Abdellah MAMOU

LOT: 030
PER: JUL 2022
PPV: 291 DH 00

PPV: 66 DH 80

NEURO - PSYCHIATRE
D.U. D'Angers
en expertise médicale
Ex. attaché des Hôpitaux de Paris
Médecin Expert auprès des Tribunaux



قلية و النفسانية
على دبلوم
الخبرة الطبية
بمستشفيات باريس
بإحدى المحاكم

2007/01/1
03/2023
35.70

LOT: 030
PER: JUL 2022
PPV: 291 DH 00

Casablanca, Le 28 10 20 في الدار البيضاء

LOT: 030
PER: JUL 2022
PPV: 291 DH 00

Dr Ahmed HASSOU

3x 291,00

Realizapin
2 le 00

LOT 2007/01/1
EXP 03/2023
PPV 35.70

PPV: 227 DH 00

SV

66180
227,00
66180

Ramiprot
2 1

LOT 2016/42/1
XP 35.70
PV 35.70

357x5

Aljorog
1/2

صيدلية روهي
PHARMACIE ROHI
751, Bd. Rachidi - Casablanca - Tél. : 05 22 47 60 00/10 - GSM : 06 61 16 40 45 - Fax : 05 22 47 60 10

1412,10

Durée de Traitement 3 mois
R.D.V. le 28/10/2021
à 10h

LOT 2007/41/1
EXP 03/2023
PPV 35.70 35.70